**Convention de partenariat**

Dans le cadre d’une opération de XXXX.

Convention entre les soussignés :

| D’une part,  Société : (Raison sociale )  Siège social : (coordonnées)  Siret :  Représentant : (prénom, nom, fonction)  ci-après dénommé(e) “le Prestataire” | Et d’autre part,  Société : ( Raison sociale )  Siège social : (coordonnées)  Siret :  Représentant : (prénom, nom, fonction)  ci-après dénommé(e) “le Client” |
| --- | --- |

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Le prestataire (XXXX) a pour mission de (présentation de l’objet et de l’activité de la structure).

Le prestataire propose un projet qui consiste en (descriptif de l’action ou du projet qui fait l’objet de la présente convention).

C’est dans ce cadre que le client (YYY) a souhaité collaborer en partenariat avec le prestataire (XXXX).

Le client (YYYY) est (présentation de l’activité de l’entreprise). Par ailleurs elle est (descriptif de son engagement ou des raisons qui poussent l’entreprise à participer à ce projet).

C’est dans ce cadre que les Parties ont décidé de collaborer.

Il est arrêté ce qui suit :

**Article 1 : Objet du contrat**

Le présent Contrat a pour objet de déterminer les modalités juridiques et techniques du partenariat instauré entre les Parties visant à mettre en relation la Société avec le Client.

**Article 2 : Obligations des parties**

**Articles 2.1. Obligations communes**

Les parties s'engagent à toujours se comporter l'une envers l'autre comme des partenaires loyaux et de bonne foi et notamment à s'informer mutuellement de toute difficulté qu'elles pourraient rencontrer dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

**Article 2.2.a Obligations du prestataire relative au traitement des données personnelles**

Le prestataire s’engage à faire de la collecte et/ou du traitement et de la communication relative à des données à caractère personnel et à respecter la réglementation légale applicable au traitement desdites données et notamment à respecter

* les dispositions de la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
* les dispositions du Règlement Européen 2016/679 du 27/04/16 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Le prestataire certifie être en règle et s'engage à respecter toutes les obligations édictées par les textes susvisés.

**Article 2.2.b Obligations du prestataire :**

(définir selon le cas d’espèce les obligations).

**Article 2.3. Obligations du client**

(définir selon le cas d’espèce les obligations).

**Article 3: Rémunération**

La rémunération du prestataire se fera en fonction de (définir selon le cas d’espèce les conditions et modalités de la contrepartie financière).

**Article 4 : Durée du contrat**

Le présent contrat est établi pour une durée XXXX, se renouvelle par tacite reconduction d’un mois.

Le présent accord pourra être dénoncé par l’une ou l’autre des parties avec un préavis de 24 heures.

**Article 5 : Incessibilité du contrat**

Le Contrat est conclu intuitu personae, il ne pourra en aucun cas être cédé ou transféré, pas plus que les droits et obligations qui y figurent, à quelque personne, et sous quelque forme que ce soit, par l’une ou l’autre des Parties sans l’accord express, préalable et écrit de l’autre Partie.

**Article 6 : Résiliation**

Le présent contrat pourra être résilié par anticipation, par l'une ou l'autre des parties, en cas d'inexécution de l'une quelconque des obligations y figurant et/ou de l'une quelconque des obligations inhérentes à l'activité exercée.

Dans ce cas, la Partie créancière de l'obligation inexécutée par l'autre adressera à cette dernière une lettre recommandée avec avis de réception la mettant en demeure d'exécuter l'obligation lui incombant.

Si, dans un délai de quinze (15) jours après réception de ladite mise en demeure, la Partie contrevenante ne s’est toujours pas exécutée, le présent Contrat sera résolu sans préjudice des dommages-intérêts qui pourraient être dus, tant du chef de la rupture que de l'inexécution de l'obligation considérée.

Au terme du Contrat, et quelle que soit la cause de sa résiliation, le client s’engage à payer toutes les sommes qui resteraient dues au prestataire.

Les contrats signés par le client restent la propriété de celle-ci.

**Article 7 : Déclaration d’indépendance réciproque**

Les Parties déclarent expressément qu’elles sont et demeureront, pendant toute la durée du Contrat, des partenaires commerciaux et professionnels indépendants.

En conséquence, le client ne pourra en aucun cas prétendre à la qualité d’agent commercial ou de salarié du prestataire.

**Article 8 : Confidentialité**

Le terme « Information(s) Confidentielle(s) » comprend les informations de toute nature transmises par écrit par la Partie Émettrice à la Partie Bénéficiaire et notamment connaissances techniques, industrielles, commerciales ou organisationnelles relatives à la Partie Émettrice y compris tous les échanges entre les Parties.

Chaque Partie (i) s’interdit de communiquer à quiconque, directement ou indirectement, tout ou partie des informations de toute nature qui lui auront été communiquées par l’autre Partie, ou dont il aurait eu connaissance à l’occasion de l’exécution du Contrat et qui pourraient raisonnablement être considérées comme confidentielles et (ii) s’engage à ne pas les utiliser à toute autre fin que pour l’exécution du Contrat.

En cas de résiliation du Contrat par l’une ou l’autre des Parties, quelle qu’en soit la cause, les Parties s’interdisent d’utiliser et de divulguer tout ou partie des informations confidentielles transmises dans le cadre de l’exécution du présent Contrat pendant 2 ans.

**Article 9 : Droit applicable et juridiction**

De convention expresse entre les Parties, le Contrat est soumis, quant à la forme et au fond, au droit français.

Tous les litiges auxquels le Contrat pourrait donner lieu, qui n’auraient pu se régler par la voie de la médiation, seront soumis à la compétence des Tribunaux de ( ville, Pays )

Fait le XXXXXX à XXXX, en deux exemplaires

| Client  Nom :  Fonction :  Signature : | | | | PRESTATAIRE  Sté:  Nom :  Fonction :  Signature : |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |